

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 8 novembre 2017 à 19 h. 30 à Glovelier

Présences des 40 communes représentées, à savoir :

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Boécourt, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Bourrignon, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Damphreux, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Mervelier, Montfaucon, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, Rebeuvelier, Rossemaison, Saignelégier, Soyhières, Val-Terbi

Invités :

- M. le Ministre, Ch. Juillard et M. le délégué aux communes, Raphaël Schneider
- M. le Ministre David Eray
- MM. les intervenants Gabriel Voirol, Pierre Brühlart,
- MM. les intervenants Gabriel Voirol, Brulhart Pierre, Daniel Ramsauer, Thomas Bühler
- AMDD, AMFM, SIDP
- Mmes et MM. les représentant(e)s de la presse : Jacques Chapatte et Emilie Muhmenthaler

Excuses des 17 communes, à savoir :

La Chau-des-Breuleux, Courtedoux, Delémont, Develier, Ederswiler, Les Enfers, Grandfontaine, Lugnez Mettembert, Pleigne, Porrentruy, Rocourt, St-Brais, Saulcy, Soubey, Vellerat, Vendlincourt

Ordre du jour

1. Procès-verbal du 30 août 2017

2. Réseaux électriques - Contrats d'approvisionnement en électricité pour les communes

Présentation Gabriel Voirol, Pierre Brulhart, Daniel Ramsauer et Thomas Bühler, mandataires

- **Voter un crédit d'étude de CHF 80'000.-**

3. Nouveau projet de décret concernant l'administration financière des communes

Présentation Charles Juillard

4. Divers.

M. le Président, Joël Vallat, a le plaisir d'ouvrir la troisième assemblée AJC de l'année et la dernière de la législature. Il souhaite la bienvenue à M. le Ministre Charles Juillard, à M. le délégué aux communes, aux représentants des communes. Il salue également les invités : les différents intervenants et les représentants de la presse. Il excuse M. le Ministre David Eray ayant annoncé au préalable son indisponibilité.

L'invitation ayant été envoyée dans les délais, les délibérations sont donc conformes et valables. L'ordre du jour est soumis à approbation et accepté.

Sont désignés scrutateurs : MM. Michel Baconat et Raymond Jecker.

Ordre du jour

1. Procès-verbal du 30 août 2017

Accepté avec les modifications demandées au sujet de la liste des personnes présentes et remerciement à son auteure

2. Réseaux électriques - Contrats d'approvisionnement en électricité pour les communes

Joël Vallat : Ce printemps, le Comité a décidé de se pencher sur le thème des contrats d'approvisionnement en électricité établis par BKW. En effet, les contrats ou les concessions entre les communes et BKW ont été signés, pour la plupart en 2004.

Si, individuellement, certaines communes se sont adressées à BKW pour obtenir des informations ou mieux encore essayer de négocier à l'époque, BKW les a reçues et même écoutées pour finalement les remercier de leur démarche mais sans entrer dans une quelconque négociation.

On a vite compris, au vu de la complexité du domaine, que pour pouvoir se faire entendre, il fallait en premier lieu s'informer et, en deuxième lieu, se mettre ensemble pour ensuite aller discuter.

Pour s'informer, vous l'aurez compris, il s'agit de mener une étude sur le sujet en question. C'est ce que vous propose ce soir le Comité, tout d'abord, par une présentation et ensuite par le vote du crédit pour l'étude afin d'être prêt, lors de la prochaine signature en 2023. Si les communes souhaitent résilier la concession ce sera pour le 31 décembre 2023 moyennant un préavis d'une année. Sinon, la concession est reconduite pour 5 ans. Il s'agit d'être paré en 2021.

Les intervenants commentent la présentation, à savoir :

- Gabriel Voirol, député, auteur du postulat à la base de l'étude proposée
- Daniel Ramsauer et Thomas Bühler, mandataires
- Pierre Brulhart, Chef de la Section de l'énergie

Ouverture de la discussion

Renaud Baume : Au lieu de lancer des nouvelles études, il serait plus judicieux de gérer le réseau électrique existant dans le cadre des 4 communes, à savoir Le Noirmont, Les Breuleux, Muriaux et Les Bois.

Pierre Brulhart : L'objectif de l'étude déterminera ce qui est faisable. Soit, on pourra constater que les communes ont atteint le maximum et qu'il n'y a rien à obtenir de plus, soit on pourra s'appuyer sur des chiffres concrets et pouvoir aller négocier. Actuellement, la commune de Delémont dotée de ses propres services industriels, peut bénéficier d'une certaine manne.

Louis-Joseph Fleury : Le projet est très intéressant, que va devenir le statut des localités de Delémont Courchapoix, Soulce, Develier et Moutier ?

Pierre Brulhart : Peut-être que ces communes seraient intéressées à collaborer plus. Pour Soulce et Courchapoix, ça peut être intéressant d'avoir une société qui gère.

Gabriel Voirol : L'objectif, c'est la neutralité. Ce sont les communes qui gèrent les réseaux. Si elles démontrent des compétences, elles ont une marge de manœuvre.

Les communes de SACEN sont-elles partenaires de l'étude ?

Pierre Brulhart : SACEN est pourvoyeuse d'énergie.

Pierre Morel : Le Canton est-il actionnaire de BKW ?

Pierre Brulhart : Le Canton détient encore quelques centaines d'actions.

Pierre Meyrat : Que signifie HJ ?

Pierre Brulhart : C'est L'unité : homme x jour (HJ)

Philippe Membrez : A-t-on des garanties sur les financements externes de la RCJU 1/3, de la LPR 1/3 ?

Pierre Brulhart : Bien évidemment, la participation de l'AJC de CHF 78'333.- et des travaux pour CHF 5'000.- est tributaire de l'acceptation de la RCJU et de la LPR. On vote le crédit sous réserve que l'ensemble des acteurs participe au financement.

Il est proposé et accepté de formuler le crédit d'étude comme suit

- **Voter un crédit d'étude de CHF 250'000.-**, dont 1/3 à charge de l'AJC, 1/3 à charge du Canton et 1/3 à charge de la LPR

**Au vote 36 pour
5 abstentions
0 contre**

Le crédit est accepté.

3. Nouveau projet de décret concernant l'administration financière des communes

Présentation Charles Juillard

M. le Ministre Charles Juillard, profite de la dernière assemblée de la législature pour féliciter sincèrement les élus ; il indique avoir la larme à l'œil pour ceux qui quittent leur fonction à la fin de l'année.

La consultation débouche sur 7 questions. Le plan comptable sera disponible dès le 15 novembre 2017.

Ouverture de la discussion

Gérald Marchand : Quelle est la date définitive de mise en œuvre ?

Charles Juillard : Selon le décret, la date de mise en œuvre pour l'ensemble des communes est le 1^{er} janvier 2019.

A Pâques, le Parlement devrait avoir pris la décision. Comme il s'agit d'un décret, il n'y aura qu'une seule lecture.

Vincent Pelletier : Au sujet de l'organe de révision, s'il est élu par le peuple, comment peut-on aller contre sa volonté en imposant la fiduciaire, par exemple ?

Charles Juillard : La fiduciaire n'est pas nécessaire si la commission a les compétences ; le peuple doit élire des gens compétents. L'Etat a la haute surveillance sur les communes.

Raphaël Schneider : Dans le cadre de l'organe de vérification des comptes, selon le règlement des communes, le président de la Commission doit être compétent. Cette remarque est à formuler pour la commission réélue.

Pierre Morel : Est-ce que cette règle s'applique aux paroisses et bourgeoisies ?

Raphaël Schneider : Oui, en tous les cas pour les bourgeoisies.

Stéphane Babey estime la compétence du Conseil communal comme insuffisante, le montant fixé à maximum CHF 20'000.- pour les investissements.

Grégory Pressacco argumente également pour un véhicule, par exemple, cela paraît peu.

Charles Juillard : Le montant est identique pour le Canton. Au-delà de CHF 20'000.- c'est considéré comme un investissement pour ce qui est d'une nouvelle acquisition. Si c'est de l'entretien, le montant de CHF 20'000.- peut être dépassé. Ce maxima est fixé pour les acquisitions. Si l'entretien d'un véhicule dépasse CHF 20'000.-, c'est une charge de fonctionnement, compétence du conseil.

Alexandra Wingeier, secrétaire-caissière de Mervelier : Qui va organiser la formation ?

Gérald Marchand : A combien s'élève le coût du logiciel, respectivement de la formation ?

Joël Vallat : Le Comité AJC vient d'étudier la mise en place de cours. Il est prévu d'organiser un cours de 7 module de 45 minutes. Ce cours sera dédoublé sur 2 jours pour permettre à chacun d'y participer. S'agissant du coût, une offre a été demandée à FIDAG AUDIT SA ayant déjà dispensé ce cours aux collaborateurs communaux du canton de Genève. Comme le support de cours est déjà établi, la fiduciaire a été d'accord de délivrer le cours gracieusement. Le cours sera ouvert aux caissiers communaux, aux caissiers des syndicats intercommunaux et des triages forestiers.

Stéphane Babey attire l'attention sur la réévaluation du patrimoine financier et de la valeur officielle. Pour la commune d'Alle comptabilisant 10 bâtiments, le coût s'est élevé à CHF 10'000.-, soit environ CHF 1'000.- par bâtiment.

Gérard Meyer et Grégory Pressacco interviennent sur les échéances du budget et la réévaluation du patrimoine.

Charles Juillard : Le délai est régi et figure dans la loi.

Divers

Des remerciements sont adressés et une attention est remise aux membres du Comité sortants et au Président, à savoir : Joël Vallat, Président et Michel Choffat, Albert Piquerez, Jean-Claude Rossinelli.

La séance est levée à 21 h. 50